

L'an 2014, le vendredi 18 avril à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 14 avril dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15 Membres présents : 8 Membres absents : 4 Procurations : 3

Présents : ML MARLIOT, F COGNET, S FIEVET, M FERCOCQ, E PISKULA, T WALEMME, A HEGO et JM TORDOIT ;

Absents : D URBANIJA, S FAUQUEUX, S HOTTON et MD CACHEUX

Procurations : F BRICOUT, JL ABRAHAM et CH DELOBELLE respectivement à E PISKULA, T WALEMME et M FERCOCQ ;

Secrétaire de séance : ML MARLIOT.

ELECTIONS DES DELEGUES AU SEIN DES INSTANCES

- **Au SIATUB (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de Beauvois)**
JM TORDOIT, et T WALEMME sont élus délégués titulaires à l'unanimité
ML MARLIOT et S FIEVET sont élues déléguées suppléantes à l'unanimité
- **Au SMABE (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin)**
JM TORDOIT et TH WALEMME sont élus délégués titulaires à l'unanimité
E PISKULA et A HEGO sont élus délégués suppléants
- **CAMBRESIS EMPLOI** : ML MARLIOT

CONVENTION TONTE AU HAMEAU DE BOISTRANCOURT

Monsieur le Maire présente la convention proposée par l'EURL « les Jardins du Faubourg » à Boussières en Cambrésis pour la tonte des trottoirs et massifs du hameau de Boistrancourt.

La prestation se monte à 139 euros la tonte sur la base de 10 à 15 tontes par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par l'EURL « Les jardins du Faubourg ».

LISTE ANNUELLE DES JURES

Dans chaque commune, le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

Le tirage au sort entre les communes de Carnières et celle d'Estournel laisse le soin à la commune de Carnières de procéder au tirage de trois personnes sur la liste électorale de la commune. Il s'agit de :

Sandrine WATTREMEZ née le 28 septembre 1972

Jocelyne BONIFACE veuve LASSELIN née le 21 mars 1951

Marie Pierre KEERHEM épouse LESTA née le 11 juillet 1973

REFECTION DE LA RUE PIERRE STRUGEON (PROJET DE DIVISION)

Dans le cadre des travaux de rénovation des trottoirs, il convient, suite à la démolition de deux maisons, de procéder à un réalignement et de ce fait de déclasser une partie du domaine public de 5 m² en vue d'un échange avec Monsieur VAILLANT Claude.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à donner pouvoir au Cabinet CARON-BRIFFAUX, Géomètres Experts Associés dont le bureau se trouve à Cambrai, pour signer en lieux et place tous les documents nécessaires à l'établissement du document d'arpentage de division concernant les parcelles sises à Carnières section B N°640 et B N°641.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette modification parcellaire.

TARIFS CLSH 2014 : PARTICIPATION DES FAMILLES

Monsieur le Maire, propose de définir les tarifs en gardant les tranches définies l'an dernier à la demande de la CAF.

Pour les familles domiciliées à Carnières :

Tarif titulaire des Bons CAF

- 1 enfant : 25 €, 2 enfants : 40 €, 3 enfants : 60 € 4 enfants : 70 €, 5 enfants : 80 €

- Tarif non imposable

- 1 enfant : 35 €, 2 enfants : 60 €, 3 enfants : 80 € 4 enfants : 90 €, 5 enfants : 100 €

- Tarif revenu imposable

- 1 enfant : 40 €, 2 enfants : 65 €, 3 enfants : 85 € 4 enfants : 90 €, 5 enfants : 105 €

Pour les enfants dont les grands-parents sont domiciliés dans la commune :

Tarif titulaire des Bons CAF

- 1 enfant : 40 €, 2 enfants : 65 €, 3 enfants : 85€, 4 enfants : 100 €, 5 enfants : 115 €

Tarif non imposable

- 1 enfant : 45 €, 2 enfants : 80 €, 3 enfants : 110€, 4 enfants : 135 €, 5 enfants : 165 €

Tarif revenu imposable

- 1 enfant : 45 €, 2 enfants : 80 €, 3 enfants : 115€, 4 enfants : 140 €, 5 enfants : 170 €

Pour les familles extérieures à Carnières :

- 1 enfant : 100 €, 2 enfants : 180 €, 3 enfants : 240 €, 4 enfants : 300 €, 5 enfants : 370 €.

A l'unanimité, les tarifs sont acceptés par les membres du Conseil Municipal qui décident également que :

- la quinzaine commencée est à payer.
- le paiement est à effectuer à l'inscription.
- les familles devront se munir de leurs Bons CAF et de leur avis de non imposition
- la participation des familles sera encaissée en Mairie.
- le prix des repas du midi est fixé à 3,00 €
- l'heure de Péri Loisirs est fixée à 1,00 €
- la commune, après encaissement de la prestation servie par la Caisse d'Allocations Familiales de Cambrai, reversera l'aide aux familles allocataires de la C.A.F. du Nord.

CONVENTION IFAC CLSH 2014

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux des éléments de cette convention à savoir :

- la Part fixe sera de 8,30 € par jour, par enfant
- la part variable sera de 5,30 € par jour, par enfant
- le coût d'un animateur supplémentaire pour l'accueil sera facturé sur la base de 12,00 € de l'heure
- la mise à disposition, pour la durée du Centre, d'animateurs par la commune se fera sur la base de 1 500,00 € qui viendront en déduction du montant à régler, à l'IFAC.

MODIFICATION DE STATUTS DU SIDEC

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la modification des statuts du SIDEC.

DEVIS « POINT CHAUD »

Dans le cadre de l'élaboration du Point Chaud, Monsieur le Maire donne lecture des différents devis qu'il a sollicités :

| | | |
|-------------|--|------------------------------------|
| ELECTRICITE | : Devis de l'entreprise VERMEIL à Beauvois | pour un montant de 10 015,67 € TTC |
| PLOMBERIE | Devis de l'entreprise FLAMENT à Iwuy | pour un montant de 3.971,78 € TTC |
| MENUISERIE | Devis de l'entreprise LAURENT à Carnières | pour un montant de 4.419,55 € TTC |
| HUISSERIES | Devis de l'entreprise LRF à Caudry | pour un montant de 4.826,36 € TTC |

Ces propositions sont acceptées par 10 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur le Maire communiquera en son temps le montant des factures de matériaux utilisés par les employés communaux dans le cadre des travaux qu'ils y ont effectués.

DEVIS CANTINE

Afin d'éviter un surnombre des enfants à la cantine, il convient de prendre des décisions.

Le Bâtiment communal sis 29, rue Pasteur, restauré en vue de la location, sera de ce fait consacré pour sa partie basse à l'accueil des enfants de l'école du haut afin qu'ils puissent y prendre leur repas, cela permettra de scinder en deux le nombre d'enfants qui prennent leur repas à la cantine le midi.

Pour cela, il faut, néanmoins, investir dans du matériel.

Monsieur le Maire propose des devis quant aux éléments prioritaires :

| | | | |
|----------------|--|-----------------------|-----------------------------------|
| PLOMBERIE : | Devis de l'entreprise Flament | à Iwuy | pour un montant de 3 623,98 € TTC |
| ELECTROMENAGER | Devis de l'entreprise Technifroid | à Villers en Gauchies | pour un montant de 4.137€43 |
| Comprenant : | Une gazinière électrique | pour un montant de | 519.82€ht |
| | Un réfrigérateur-congélateur deux portes | | 525.67€ht |
| | Un four de remise à température | | 2.325.00€ht |
| | Un lave vaisselle | | 372.22€ht |
| | Un lave linge | | 394.72€ht |

Il conviendra de commander également un chariot de service et deux fours micro-ondes

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

DEVIS ASSURANCE

Un bris de verre a été constaté au sas de la Salle des Fêtes. Un devis, d'un montant de 512,33 €, nous a été envoyé par la personne responsable de la salle ; il convient de le valider, de commander les travaux afin de percevoir le remboursement par la compagnie d'assurance. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur la Maire annonce, après concertation avec la municipalité et après en avoir informé les enseignants, qu'une modification des horaires de classe pourrait avoir lieu dès la rentrée de septembre dans le cadre des rythmes scolaires imposés aux enseignants, aux communes, aux enfants.

Une réunion d'information sera organisée avec les parents afin de concilier ces nouveaux horaires avec toutes les personnes concernées.

6^{ème} CLASSE

Une réunion extraordinaire du Conseil d'Ecole informe les élus sur l'ouverture officielle d'une 6^{ème} classe dès la rentrée de septembre.

La séance est levée à 21H30